

Chirurgie en Direct (« Live Surgery »)

Recommandations avant une session de Chirurgie en Direct ou « Live Surgery » de la SOFCOT

A - Dans le cas d'un chirurgien invité, extérieur à la structure

Il faut prévoir un « contrat de qualité » entre la structure/chirurgien-hôte receveur et le chirurgien invité opérateur, avec des clauses, et une check-list d'engagements à valider, avant et après l'intervention

a. Sécurisation de l'acte :

° Le chirurgien opérateur invité

Devra :

- Fournir à l'équipe chirurgicale hôte et à la structure d'établissement un CV avec titres et compétences, et références d'assurance.
- Avoir un dossier d'invitation écrit et détaillé sur le projet d'intervention
- Avoir connaissance préalable du dossier médical complet du patient prévu (avec le consentement écrit du patient),
- Avoir une discussion collégiale sur l'indication opératoire, tracée, avec un accord écrit sur la technique opératoire prévue, incluse dans le dossier du patient.
- Avoir un référent chirurgien senior – hôte familier de la structure qui l'accompagnera en permanence.
- Être nominativement cité sur le dossier médical comme co-opérateur avec son référent
- Rencontrer suffisamment en amont de la session prévue pour préparer l'intervention dans de bonnes conditions :
 - Le médecin anesthésiste prévu : validation commune du type d'anesthésie prévue.
 - Une des IDE qui assurera l'instrumentation ou l'aide opératoire. Le chirurgien opérateur doit pouvoir demander à pouvoir être assisté par son assistant(e) opératoire habituel(le).
- Connaître le matériel et l'avoir vérifié (ou fait vérifier par son assistant(e)) avec une check-list signée
 - Matériel ancillaire
 - Implants
 - Si le matériel (ancillaire et/ou implants) est différent de celui dont il a l'habitude, il doit donner son accord écrit pour les utiliser après vérification.
- Arriver sur place suffisamment en amont de la session prévue, pour préparer l'intervention dans de bonnes conditions.
- Installer lui-même (ou son assistant habituel) le patient, ou vérifier lui-même l'installation du patient, avant la mise en place des champs.
- Veiller à ce que son emploi du temps, et son activité personnelle préalable, lui permettent d'opérer dans des conditions normales de concentration.

° Le chirurgien-hôte attaché au chirurgien invité

- Est le chirurgien consulté par le patient à opérer, qui a recueilli le consentement du patient, et qui a posé l'indication opératoire, confirmée par le chirurgien invité.
- Organise les différentes rencontres pré-opératoires et co-signe toutes les check-lists
- Prévoit (si besoin) un interprète permanent pour tous les échanges.
- Avertit officiellement les structures administratives de l'intervention d'un opérateur extérieur
- Assiste le chirurgien invité pendant toute l'intervention.
- S'assure que son assurance en RCP (en libéral), ou de l'établissement (en secteur public) est avertie de cette session, des circonstances spéciales, et « couvre » le chirurgien-hôte (et l'invité éventuellement), en cas de complications et de contentieux juridique.
- S'assure, avec les organisateurs du congrès et l'établissement, que les règles de sécurité en matière d'hygiène sont respectées, tenant compte de la télé-transmission
 - Personnel en salle réduit au minimum
 - Personnel habilité et compétent au vu des précautions d'hygiène : respect de la zone stérile, et du confinement de la salle (pas d'entrées-sorties inutiles)
 - Check list « spéciale » remplie
 - Matériel non médical décontaminé
 - Rappel des règles du secret professionnel aux intervenants extérieurs
 - Contrôle des échanges oraux pendant l'intervention, que l'anesthésie soit générale ou locorégionale pure

b. Respect de la dignité du patient- Ethique

Le patient sollicité :

- ▶ Est informé longtemps à l'avance de la session de CHD-LS.
- ▶ Reçoit une information complète sur l'intervention prévue, mais aussi sur le chirurgien opérateur envisagé (CV, qualifications, adresse professionnelle).
- ▶ Doit rencontrer physiquement le chirurgien opérateur avant l'intervention, avec un délai suffisant pour pouvoir refuser les conditions de celle-ci. Si ce refus a lieu, le patient doit se voir proposer une autre date, avec le chirurgien de son choix.
- ▶ Une visite post-opératoire doit être prévue le soir de l'intervention avec les deux chirurgiens impliqués.
- ▶ En matière d'honoraires, il ne doit y avoir aucun reste à charge pour le patient.
- ▶ L'anonymat du patient doit lui être garanti, sauf pour l'opérateur invité. Des précautions particulières vis à vis des équipes techniques de transmission doivent être prises et exposées au patient.
- ▶ Les conditions de diffusion ultérieure éventuelle de l'intervention doivent être précisées au patient, écrites, approuvées et signées par ce dernier.

B - Dans le cas d'un chirurgien opérant dans sa structure habituelle.

- a. Toutes les règles habituelles de sécurité ci-dessus s'appliquent au chirurgien et à l'équipe.
- b. Les précautions éthiques spécifiques ci-dessus s'appliquent également, sans changement.